

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 19 MARS 2024 à 14h**

Date de la convocation : 06/03/2024

Date d'affichage : 06/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	20	23

L'an deux mille vingt-trois, le dix neuf mars, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 06/03/2024.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - Mme VERPY Evelyne- M. Jean Marc VOLLE - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - Mme DURON Josette - M PONCET Marc - MME FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - M YENIL Etienne - Mme PERRIN Cécile – Mme BLANCHARD Claude - Mme PALMIER Catherine - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - Mme CHABANNE Christelle donne pouvoir à Mme TRIOMPHE Christine - Mme DURON Sabrina donne pouvoir à Mme PALMIER Catherine

SECRETAIRE DE SEANCE : MME FERRE Odile

Objet : Adjudication travaux de rénovation salle Paul Cabourg

M. le Maire expose :

La salle Paul Cabourg doit faire l'objet d'une rénovation partielle.

Concernant la réfection du sol de la salle de sports. Trois devis ont été demandés à deux entreprises différentes.

Concernant la réfection de la toiture, il a été décidé de procéder à la rénovation de la couverture tuiles sur une partie seulement de la toiture. Trois entreprises ont été consultées.

La commission créée pour l'amélioration de la salle de sports a été consultée, celle-ci comptant parmi ses membres plusieurs adhérents à des associations utilisatrices de la salle Cabourg.

Devis reçu pour la réfection du sol :

- Entreprise Aubonnet : Sol sportif constitué d'un revêtement linoléum pour un montant de 90 851.71 €TTC.
- Entreprise ST Groupe pour un sol parquet moins adapté pour un montant de 91 133.28 € TTC
- Entreprise ST groupe pour un sol coulé en Pulastic pour un montant de 120 742.80 € TTC

Les 3 sols proposés sont adaptés à la pratique du cycle balle et cyclisme artistique.

Il est proposé de retenir le devis de Aubonnet pour l'installation d'un sol souple linoléum pour un montant de 90 851.71 € TTC.

Devis reçu pour la réfection de la toiture :

- DEFI Bois pour un montant de 73 113.36 €TTC
- L'entreprise SERRAILLE de Roanne pour un montant de 74 437.88 € TTC
- L'entreprise SOTTON de Mably pour un montant de 75 346.26 € TTC

Il est proposé de retenir le devis de DEFIBOIS pour la réfection d'une partie de la toiture pour un montant de 73 113.36 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adjuger les travaux comme suite

- Réfection du sol : entreprise Aubonnet pour un montant de 90 851.71 € TTC
 - Réfection de la toiture : entreprise DEFIBOIS pour un montant de 73 113.36 € TTC
 - D'autoriser M. le Maire à signer les documents qui en découleront
- Il est précisé que les commandes seront validées et les devis approuvés transmis aux entreprises ultérieurement et après autorisation des financeurs.

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 19/03/2024

Secrétaire de séance
MME FERRE Odile



Monsieur Gilles DUPIN
Maire

